

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2<sup>e</sup> page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3<sup>e</sup> page, 1 fr.; en 4<sup>e</sup> page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Rédaction et Administration :  
TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (ancienne Municipalité) — TUNIS  
TÉLÉPHONE 7.94 — TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Etranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

## Existerait-il réellement un dépôt d'explosifs presque aux portes de Tunis de quoi faire sauter toute la ville ?

### NOUS DEMANDONS QUELLES MESURES ONT ÉTÉ PRISES ?

Dans quel pays vivons-nous en Tunisie ?

Sommes-nous dans quelque lointaine île, perdue au milieu des océans, où l'on ignore ce qui se passe en France, ou dans un protectorat confinant à l'Algérie, à une trentaine d'heures de la Métropole ?

Il y a quelques semaines, on pouvait lire dans les colonnes de quelques-uns de nos confrères locaux, la lettre d'un directeur d'un comptoir de la place, qui avait de fâcheuses accointances, faisant connaître qu'il possédait un stock de matières explosibles de quoi alimenter toutes les mines de la Tunisie pendant un an et demi et, ceci sous-entendu, faire sauter tout Tunis en moins de temps qu'il ne le faudrait pour l'écrire si l'Allemagne victorieuse avait pu faire débarquer des troupes sur le sol de la Régence ou même si son Gaben et son Breslau, au lieu de s'attaquer à Bône et Philippeville, avaient fait une excursion rapide dans notre golfe et avec le concours d'espions, tenté le coup contre nous en s'emparant du dépôt en question.

Il ressort clairement de la publication de cette lettre qu'on ignorerait totalement les mesures très sévères qui ont été prises en France dès la déclaration de guerre pour tous les détenteurs d'explosifs.

Ne sait-on pas qu'il était prescrit sous menace d'arrestation immédiate en prévention de Conseil de guerre et de peines très sévères allant jusqu'à la peine de mort, de faire la déclaration des dépôts d'explosifs aux autorités préfectorales et militaires qui prendraient sur-le-champ les mesures de sécurité voulues jusqu'à faire garder militairement les usines et les dépôts d'explosifs ?

Nous savons bien qu'il a été pris un décret à la date du 2 août 1914 relatif à la fabrication et à la détention des engins, munitions, explosifs et autres, promulgué au Journal Officiel Tunisien du 4 août, mais ce décret qui est une copie de celui du temps de paix, que dit-il ?

« Art. 1<sup>er</sup>. — Dans les 48 heures de la promulgation de Notre présent décret, les détenteurs de dynamites, détonateurs et de tous autres explosifs, sont tenus de déclarer au Directeur général des Travaux Publics et au Directeur de la Sûreté Publique, la nature et la quantité des produits de l'espèce se trouvant en leur possession, au moment de cette promulgation.

« Art. 2. — Tout mouvement dans ces quantités doit être inscrit sur un registre spécial, indiquant l'origine ou la destination des quantités en augmentation ou en diminution; un extrait de ce registre doit être adressé hebdomadairement au Directeur général des Travaux Publics.

« Art. 3. — Tout détenteur de dynamite, détonateur ou autres explosifs, ne peut livrer à un tiers une quantité quelconque d'explosifs sans s'être assuré sous sa responsabilité personnelle, que ce tiers est muni des autorisations réglementaires pour la détention d'explosifs.

« Art. 4. — Tout détenteur d'explosifs quelconques doit prendre toutes les mesures utiles pour éviter le détournement, par des tiers, d'une quantité quelconque d'explosifs.

« Art. 5. — Tout mouvement d'explosifs hors d'un dépôt de vente ou entre deux exploitations différentes, est soumis à

l'autorisation préalable du Directeur de la Sûreté Publique, sur avis conforme du Directeur général des Travaux Publics.

« Art. 6. — Tout détenteur d'explosifs qui cesse l'exploitation ayant justifié la délivrance de l'autorisation de détention de ces explosifs, doit en faire la déclaration au Directeur général des Travaux Publics et au Directeur de la Sûreté, qui prescrivent, d'un commun accord, toutes mesures utiles, soit pour la destruction des stocks restant, soit pour leur dépôt en un endroit désigné. Jusqu'à l'exécution des mesures prescrites, les détenteurs restent responsables de la conservation de ces explosifs.

« Art. 7. — Toutes infractions au présent décret sont punies des pénalités prévues au décret du 18 juin 1914, relatif à la fabrication et à la détention des engins meurtriers, explosifs et autres.

« Art. 8. — Notre Directeur général des Travaux Publics et notre Secrétaire général du Gouvernement tunisien sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui rentrera en vigueur du jour de sa promulgation. »

Et c'est tout. Ah! le bon billet!...

Si nous ne nous trompons, l'usine de Cheddès, près du Fayet-Saint-Gervais, où l'on fabrique la cheddite, serait gardée militairement et plusieurs usines de France, ont dû cesser tous travaux faute d'explosifs que les autorités militaires seraient refusées énergiquement à remettre.

Est-ce que la Tunisie serait hors du droit commun, et alors qu'en France on prend de telles précautions, serait-il admissible qu'on laisse toute latitude aux détenteurs d'explosifs et aux exploitations minières, dont la plupart sont entre les mains d'étrangers et même d'étrangers ennemis de notre pays ?

Non, cela ne se peut, et dussions-nous attirer sur notre tête toutes les haines des propriétaires de mines, nous demandons aux autorités compétentes que les matières explosives ne soient livrées qu'à bon escient, surveillées militairement jusqu'à destination et que sans retard l'autorité militaire s'empare du stock détenu par le comptoir qui le possède et le fasse garder militairement à ses frais.

Nous sommes à un tournant de notre histoire, engagés dans une lutte sans merci où l'un des deux partis belligérants doit écraser l'autre; depuis la Marne nous tenons l'ennemi comme il faut, nous le serrons de près pour le botter de l'autre côté du Rhin, mais il ne faudrait pas que pendant ce temps des espions puissent tenter un coup quelconque même en Tunisie.

Prenons, comme en France, toutes les mesures de sécurité que nécessite la guerre qui se poursuit sur un autre front et jusqu'à la fin des hostilités, la Tunisie pourra travailler au renforcement de nos vaillantes troupes qui s'illustrent sur les champs de bataille, par l'adjonction d'éléments nouveaux qui coopéreront à la victoire finale et à l'écrasement de l'odieux teuton.

Ém. LACROIX.

#### Billet de la Semaine

### UNE IDÉE GÉNIALE !

Quand on passe dans l'ancienne rue d'Autriche, aujourd'hui rue de Serbie, on est assez péniblement surpris de

voir dans quel état lamentable se trouve aujourd'hui ce qui fut le si joli et si coquet jardin du Tunisia-Palace depuis qu'on y a installé les cuisines militaires de la compagnie de zouaves casernée au Palmarium.

On chercherait en vain le motif plausible qui a pu décider les autorités militaires à installer là cette cuisine alors que l'hôtel en possède une que nous connaissons, où les maîtres-cuqs militaires auraient eu toutes leurs commodités et toutes leurs aises pour confectionner des petits plats savoureux pour la compagnie en attendant leur départ pour le front.

L'installation de cette cuisine militaire en cet endroit, comme du reste l'emploi du Palmarium pour y loger la compagnie, ne nous paraissent pas une conception des plus heureuses.

Notre confrère de la Tunisie Française nous dit bien « qu'il ne croit pas que nous puissions citer des locaux disponibles, car leur pénurie serait telle qu'on a dû loger des zouaves dans le hangar de Kassar-Saïd et au Camp Servières ! »

N'en déplaise à notre confrère, nous pensons que les locaux ne manquent pas à Tunis et en cherchant depuis le port jusqu'à la Kasbah, on en trouverait plus qu'il n'en faut pour loger les hommes qu'il y a au Palmarium, à Kassar-Saïd et au Camp Servières, sans parler de l'Hôtel Majestic qui reste obstinément fermé et qui serait une caserne hors ligne dont s'accommoderaient volontiers tous nos troupiers et aussi nos officiers et sous-officiers.

D'autant plus que nous nous rappelons ce que nous disait l'ami D... sur l'origine des fonds de l'entreprise. Pour lui, ils devaient être en partie étrangers, et qui dit « fonds étrangers » dans cette branche, dit « suisses » ou « allemands » ou « autrichiens ».

Et comme nos amis les Suisses n'ont pas à cacher leur nationalité, nous laissons au lecteur le soin de conclure.

Si c'était bien la réalité, il faudrait avouer que nous serions de parfaits serins de nous gêner.

Est-ce qu'en Belgique, les Allemands ont mis des formes pour s'installer partout, dans tous les hôtels même les plus somptueux ?

Si l'Hôtel Majestic avait rouvert ses portes, nous ne nous permettrions pas de le citer comme un des locaux pouvant être utilisés, mais puisqu'il reste obstinément fermé, ouvrons les portes et faisons-le servir à quelque chose de bon et de patriotique; les propriétaires seront les premiers à s'en réjouir.

Certaines salles de ces cinémas pululants seraient préférables à celle du Palmarium, d'autant plus qu'on y représente des scènes démoralesantes que la censure, impitoyable pour les journaux, ferait bien d'interdire, car ces films sont autre chose que le peuvent être certains articles féroce ment tranchés.

Dans toute la France, les efforts du Gouvernement tendent à la reprise de la vie courante par la reprise des affaires, on fait une publicité énorme pour engager les touristes à reprendre le chemin des séjours auxquels ils sont accoutumés sur la Riviera, en Algérie et en Tunisie.

Où pourront-ils aller se loger pour y trouver le repos et la tranquillité avec une température idéale si par hasard il leur prend envie de diriger leurs pas sur Tunis ?

Assurément pas au Tunisia-Palace où ils seraient incommodés par le bruit des cuisiniers d'un côté et des soldats de l'autre.

Nos compatriotes accepteraient avec patriotisme cet état de choses, mais les autres ?

Qu'on cherche des locaux et on en trouvera, dut-on pour cela disposer d'emplacements affectés à certains services publics secondaires qui peuvent parfaitement être relégués, nous allons écrire remisés, moins somptueusement.

LE SEMAINIER.

## L'AFFAIRE LISCIA

Un coup de théâtre s'est produit la semaine dernière à Tunis, par l'arrestation du sieur Liscia, marchand de cuirs et peaux et quelque peu marchand d'argent.

A vrai dire, la mesure prise n'a causé ni surprise ni émotion en ville, elle était même attendue, sauf de l'intéressé.

Et l'on était même étonné qu'elle ne se soit pas produite plus tôt, car l'inculpation qui pèse sur Liscia est parfaitement caractérisée et définie par le code d'instruction militaire aggravée en temps de guerre. La peine qui peut être appliquée est de six mois à cinq ans de prison et de 500 à 25.000 francs d'amende, ou de l'une de ces deux peines; toutefois, les circonstances atténuantes peuvent être appliquées, de même que la loi de sursis.

De quel délit s'est rendu coupable ce Liscia, qui comporte de telles sanctions ?

Il a refusé d'obtempérer à un ordre de réquisition militaire, sous prétexte que le prix offert n'était pas à sa convenance et déclaré qu'il ne voulait pas se dessaisir de sa marchandise à moins d'un prix qu'il fixait, sans se refuser toutefois à l'enlèvement de la marchandise.

L'autorité militaire maintint les siens, puis, décidée de passer outre,

le prévint d'avoir à assister à la réception de la marchandise à tel jour et à telle heure.

Liscia, sciemment ou non, arriva juste quand tout était fini et se permit une observation d'autant plus déplacée qu'elle s'adressait à un officier en service commandé.

Le Conseil de guerre, saisi de cet incident nouveau, instruisit le cas et quand l'instruction fut achevée, le commissaire-rapporteur prit la décision de faire écrouer l'inculpé et lança un mandat d'arrêt qui fut exécuté sur-le-champ.

Maintenant que les faits ont été exposés, il n'est pas sans intérêt de faire savoir que le Liscia en question a réalisé un bénéfice supplémentaire de plus de cent mille francs depuis la déclaration de guerre sur de malheureux clients forcés de passer sous ses fourches caudines.

Nous ne voulons pas la mort du pêcheur, ni ses clients échaudés non plus, mais il serait à désirer que le Conseil de guerre se montrât d'une sévérité exemplaire pour l'exemple, surtout en ce qui concerne l'amende, et qu'ensuite un bon petit arrêté d'expulsion vint débarrasser la Tunisie de ce singulier échantillon.

J.-S.-P.

P.-S. — Au dernier moment, on nous informe que le sieur Liscia a été remis en liberté provisoire.

## NOS ÉCHOS

### Nos services maritimes postaux

Les Compagnies de navigation qui assurent les services maritimes postaux entre la France et l'Algérie-Tunisie, dont les contrats étaient prorogés de six mois en six mois depuis nombre d'années, avaient voulu mettre un terme à cette situation irrégulière d'autant plus qu'avec les vitesses actuelles elles perdent de l'argent.

Nous apprenons avec plaisir que, loin de vouloir créer des embarras au Gouvernement dans une période pareille, elles ont toutes consenti, par contrats renouvelables de trois mois en trois mois, à assurer les services dont elles sont chargées tant que le Gouvernement le leur demandera.

Et ceci est très bien et mérite des félicitations.

### De passage

Notre excellent ami M. Dominique Bertagna, délégué financier, conseiller général, président de la Chambre de Commerce de Bône, Mme Bertagna et leur fille aînée sont de passage à Tunis depuis quelques jours, où ils sont descendus au Tunisia-Palace.

Nous leur souhaitons une cordiale et sympathique bienvenue et un heureux séjour parmi nous.

Notre ami, qui n'était pas venu à Tunis depuis de longs mois, a été émerveillé de la transformation et des embellissements qui ont été accomplis depts à son dernier séjour.

### Aux Monts-de-piété tunisiens

Dès la déclaration de guerre, certains monts-de-piété de France ont immédiatement cessé toutes opérations; d'autres, comme Paris et Marseille, ont limité les prêts à 50 francs quelle que soit la valeur du gage.

Ici, en Tunisie, nous avons eu la bonne fortune d'avoir un établissement qui suit le cours de ses opérations sans le moindre changement, sans limiter les prêts, puisqu'il en est un à notre connaissance de plus de cent mille francs et de nombreux autres très importants.

Nous félicitons la Banque Franco-tunisienne de prêts des services qu'elle ne cesse de rendre dans cette période particulièrement difficile pour beaucoup de personnes non seulement par la guerre qui a provoqué la fermeture des guichets des banques dont l'une, dont nous aurons à nous occuper, qui a introduit la finance allemande en Tunisie, a même suspendu les paiements plusieurs jours avant le moratorium, mais aussi par le manque de récoltes qui est venu augmenter le malaise général.

### Un ordre du bandit Guillaume Sur des soldats allemands faits prisonniers en Pologne, on a trouvé la proclamation suivante du Kaiser :

« Si vous êtes contraints de vous retirer de la Pologne, n'épargnez ni villes, ni maisons; que la terre soit nue sous vos pieds.

### Une excellente mesure à adopter

Le préfet d'Oran, justement ému des plaintes qui lui parvenaient de tout son département contre l'usage du papier lourd pour le pliage des denrées coloniales, viande, etc., a pris un arrêté interdisant formellement cet usage sous menace de poursuites judiciaires.

Des procès-verbaux seront dressés contre les délinquants qui seront traduits en police correctionnelle pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue.

En Tunisie, où cet usage est courant depuis qu'une maison boche a vendu — sans doute la même qu'à Oran — des milliers de kilos de papiers-pliage ou des sacs en papier d'un poids kolossal comme tout ce que font les Allemands, dépassant toute limite permise, ce qui constitue, non des larcins insignifiants, mais de véritables vols, on devrait bien suivre le bon exemple du préfet d'Oran et déférer au tribunal tous ceux qui emploient ces moyens pour voler leurs clients.

### Un enfant de Souk-Ahras

Les cheminots du Bône-Guelma et la ville de Souk-Ahras d'où il est originaire seront heureux d'apprendre que c'est un des leurs, le chauffeur autorisé Gabriel Aréna, du dépôt de Souk-Ahras, sapeur au 7<sup>e</sup> régiment du génie, parti dès le premier jour de la mobilisation, qui a été désigné pour conduire le premier train blindé dont les essais, qui ont eu lieu il y a environ un mois sur la ligne de Vincennes-Brie-Comte-Robert, près Paris, ont donné pleine et entière satisfaction.

Depuis, sa famille n'a plus eu de ses nouvelles et ne sait où il se trouve, mais il est probable que le sapeur-mécanicien Aréna est toujours sur sa machine et qu'il conduit brillamment son train blindé au milieu des troupes ennemies pour y semer la panique et la mort.

### Fausse nationalité

La Tunisie Française a raconté la mise sous séquestre d'un nommé Max Klein, négociant en cuirs à Marseille, qui se déclarait sujet américain alors qu'il était allemand.

Jusqu'ici l'affaire est assez simple : un boche demeuré en France pendant plusieurs mois a tenté de se faire passer pour américain et y a réussi jusqu'au moment où sa véritable identité a été reconnue.

Mais que dire du sieur Lahmi et des démarches faites auprès de nos confrères de la Tunisie Française et de la Dépe-

che Tunisienne pour faire croire à la nationalité américaine de son patron ?

Ces démarches imprudentes et même compromettantes sembleraient faire croire que le correspondant du pseudo-américain de Marseille pouvait ne pas ignorer la véritable nationalité du Klein boche dont les biens ont été mis sous séquestre par le tribunal de cette ville et de vouloir empêcher la même mesure sur les biens possédés en Tunisie par le teuton.

Il appartient à la justice d'examiner la responsabilité du sieur Lahmi et de prendre à son égard des dispositions s'il y a lieu.

#### Les prisonniers boches

Nous sommes heureux des nouvelles dispositions prises par le Ministre de la Guerre concernant les prisonniers allemands qui seront traités sur le même pied que le sont nos propres soldats prisonniers en Allemagne.

Il était incompréhensible que nous appliquions un traitement différent de celui de l'Allemagne.

Aujourd'hui nous allons agir comme l'Allemagne, à traitement, traitement égal.

#### Encore un Garibaldi tombé au champ d'honneur pour la France

Hier, c'était le lieutenant Bruno Garibaldi, aujourd'hui c'est son frère Costantino, adjudant-chef, qui tombe sous les balles prussiennes pour la défense de la France dans cette terrible Argonne où l'ennemi s'est retranché dans des positions quasiment inexpugnables, mais d'où nos vaillantes troupes franco-italiennes les délogent peu à peu, mètre par mètre.

Nous saluons avec émotion la dépouille mortelle de ce brave, ainsi que tous ses camarades morts vaillamment pour la France et la civilisation latine.

#### Des Embusqués...

L'autre jour, nous avions la joie patriotique de citer le cas de ces deux cheminots dont l'un, dans l'est, près de Saint-Dié, fut enduit de pétrole et brûlé vif par les Allemands pour avoir prévenu le mécanicien d'un train de troupes que l'ennemi occupait Saint-Dié, et l'autre près de Lille, pour avoir bifurqué un train blindé allemand à la gare de Mont-de-Terre à Fives où se trouvaient nos troupes qui l'accueillirent par une fusillade nourrie.

Hélas ! tous les cheminots ne se ressemblent pas. Il y a parmi eux, comme partout, des brebis galeuses, mais elles sont l'infime exception.

Le correspondant du Daily Mail en Belgique raconte le cas d'un misérable cheminot traître, de Furnes, qui renseignait l'ennemi :

« On a maintenant, dit-il, l'explication du bombardement de Furnes, qui paraissait jusqu'ici assez mystérieux. En novembre, des bombes tombaient sur l'hôtel où déjeunaient les officiers du quartier général belge. Des avions survolèrent la ville le jour où M. Poincaré devait passer la revue des troupes belges et françaises sur la place de la ville. Le fait se produisit régulièrement lorsque des trains militaires se trouvaient à la gare. On a aujourd'hui la clef du mystère. C'est un employé du chemin de fer qui trahissait et qui prévenait l'ennemi au moyen de signaux conventionnels. Le traître a été fusillé. »

Avant lui, on a eu malheureusement à déplorer le cas d'un autre traître, sous-chef de gare de S... (une ville prédestinée que ce S... la patrie par excellence de l'espionnage puisqu'on y a déjà fusillé la belle-soeur du maire, un maire d'une localité tout proche, sa femme et sa belle-fille, ces deux dernières allemandes). Le sous-chef de gare traître, disons-le tout de suite, a été fusillé. Ce ne fut long ni à le juger, ni à l'exécuter, son forfait étant patent.

On avait remarqué qu'à chaque passage de train, la ligne était bombardée. Toutes les précautions pour éviter cet inconvenient étaient inutiles : passage silencieux, lent, tous feux éteints, changement d'horaire, invariablement les obus tombaient près de la ligne (heureusement sans l'endommager) quand un train passait. Puis le silence se faisait, plus aucun danger n'était à craindre quand la ligne était libre.

Ce manège a duré jusqu'au jour où on a aperçu M. le sous-chef qui faisait des signaux aux Allemands.

Pendant pas mal de temps, l'état-major de la division devait changer tous les jours de poste de commandement. Régulièrement, l'endroit où il se trouvait la veille était bombardé le lendemain.

La surveillance active qui est exercée nous met d'ailleurs à l'abri de ces traîtres qui sont réprimés sans faiblesse.

#### Contre la spéculation Contre les affameurs

Nos confrères quotidiens ont annoncé que le Gouvernement s'était mis d'accord avec certains minotiers pour livrer la semoule, suivant la qualité, à 45, 44, 43, 42 et 41 francs le quintal.

Tout aussitôt, d'autres minotiers

ont fait annoncer qu'ils allaient livrer la leur à un franc meilleur marché.

Puisque les stocks de blé étaient épuisés, qu'il n'en restait plus un sac, ce qui avait fait monter les cours de la semoule jusqu'à 52 et même 53 francs, où ces minotiers vont-ils prendre le blé ?

Comme nos confrères et nous l'avons dit, il existerait des stocks qui, maintenant que leur coup a raté, vont peu à peu sortir de leurs cachettes.

Il en est de même pour le sucre. Pour faire avaler la hausse injustifiée qui s'est produite un moment, on prétendit que la marchandise se faisait rare et qu'il n'en existait plus, ce qui était manifestement contraire à la vérité.

A la faveur d'un chargement de quelques centaines de quintaux arrivés ces jours derniers de France, tous les épiciers indigènes en sont pourvus en telle quantité qu'on comprend bien que tous les spéculateurs voyant eux aussi leur coup raté, se sont empressés d'en approvisionner tous les commerçants en détail. Ceux-ci en ont en si grande quantité qu'ils en livrent autant qu'on en désire. Nous en avons fait l'expérience au souk El-Grana, où un marchand nous a répondu que nous pouvions en prendre tant que nous en voudrions.

Devant d'aussi coupables manœuvres, le Gouvernement doit se montrer énergique et prendre des mesures sévères contre tous les spéculateurs et non contre quelques comparaisons, tous plus criminels les uns que les autres et au besoin prendre exemple sur ce qui vient de se faire à Malte et que relate le Journal de Tunis :

« Le Gouvernement anglais, inquiet de l'augmentation du prix du blé et des autres marchandises de première nécessité, a pris la mesure suivante pour enrayer la spéculation : les autorités civiles furent munies d'une clef, pour ouvrir à volonté les magasins et les dépôts des négociants particuliers et se rendre compte du stock existant chez eux. Quand elles eurent constaté que la hausse sur les blés était injustifiée, elles firent connaître leurs observations au Gouvernement. Celui-ci invita alors les spéculateurs, sous peine de poursuites sévères, à ramener le prix de leurs marchandises à un taux déterminé. Grâce à cette mesure et au contrôle continu du Gouvernement, toutes les denrées alimentaires sont livrées maintenant à des prix modérés. »

Avec notre confrère, nous demandons que tous les auteurs de la spéculation éhontée en Tunisie soient traqués lorsqu'ils auront fait de menaçantes déclarations sur les stocks en magasin.

Et alors la spéculation bridée, les cours normaux revenus, permettront au pauvre peuple de ne pas travailler que pour ces malfaiteurs de la pire espèce.

#### Ligue anti-austro-boche

On sait qu'il s'est créé à Paris une Ligue Nationale Française de Défense Industrielle et Commerciale, dont le siège est rue d'Amsterdam, 27, sous la présidence de M. Blumenthal, avocat, ancien maire de Colmar, ancien député au Reichstag.

Le premier numéro du Bulletin officiel, qui a paru le 20 décembre dernier, rappelle le but de l'Association énuméré dans l'art. IV des statuts :

« Art. IV. — La Ligue Nationale Française de Défense Industrielle et Commerciale, qui puise son inspiration dans le décret du 27 septembre 1914, interdisant, en raison de l'état de guerre et de défense nationale, tout commerce avec les sujets des empires d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie ou les personnes y résidant et défendant aux sujets desdits empires de se livrer, directement ou par personnes interposées, à tout commerce sur territoire français ou de protectorat français, a pour objet de :

1. Démasquer toute maison de commerce ou d'industrie germanique établie ou voulant s'établir sous une étiquette trompeuse en France, dans les colonies françaises ou pays de protectorat ;
2. Enrayer et même empêcher la vente de tous produits provenant directement ou indirectement des pays germaniques ;
3. Prohiber tout emploi des sujets allemands et austro-hongrois, sur le territoire français ou des pays de protectorat ;
4. Remplacer par l'élément français tous commerces et industries visés par notre Ligue ;
5. Provoquer ou poursuivre toutes sanctions utiles ;
6. Employer les ressources immédiates de la Ligue à secourir les blessés militaires, ainsi que les veuves et orphelins des Défenseurs de la Patrie ;
7. Procurer, dès que possible, des emplois aux anciens soldats, aux veuves et orphelins. »

Il publie également une liste de cinquante cinquante maisons austro-boches placées sous séquestre dont la plupart de Paris.

Nous ne pouvons qu'engager nos amis et lecteurs de donner leur adhésion à cette ligue dont la cotisation est fixée à un franc par an.

#### NOUVELLES DIVERSES

Les musiques allemandes jouent à Bruxelles

Il y a quelques jours, les musiques militaires boches donnèrent un concert en plein air à Bruxelles. Les gamins des alentours imaginèrent aussitôt une parodie du programme et l'affichèrent au coin des rues. En voici le texte :

#### PROGRAMME :

1. Une nuit à Paris, marche avortée.
2. Dans la tranchée, danse macabre.
3. Dans le bois de l'Argonne, danse à la mitraille.
4. Sur les flots de l'Yser, danse refoulée.
5. Hors de France, valse lente, mais sûre.
6. Passage de la Vistule, balai russe.
7. Une nuit à Berlin, galop final.
8. Wacht am Rhein, polka patriotique.
9. La carte à payer, grognement prolongé.

#### DEMANDEZ PARTOUT

Nouveaux Parfums de la COTE d'AZUR  
Parfumerie F. Brun & Barbier  
E. Barbier, successeur  
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p<sup>r</sup> toute la Tunisie :  
**Sion GUEZ**  
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS

#### Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt, — 12, rue d'Alger.

Cinématographe Omnia-Pathé  
Rue Amilcar — TUNIS

Tous les soirs : Représentation  
Dimanches et Fêtes : Matinée

#### MAISONS RECOMMANDÉES

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"  
Le gérant : J. Giannitrapani.

# Absinthe Supérieure PREMIER FILS

## Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2  
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1<sup>e</sup> classe  
de l'Université de Montpellier  
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.  
Téléphone 553

## RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE  
22, rue de Russie — TUNIS  
Immeubles de rentes  
Constructions industrielles et rurales  
Arrosage — Distribution d'eau  
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

## VÊTEMENTS

J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS

## BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia  
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAX

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France  
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000  
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence  
Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

#### Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

#### DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,  
les Marines de guerre et Marchande,  
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.  
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales Américaines

## VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"

Maison A. MODIGLIANI  
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :  
5, Rue Saint-Charles — TUNIS

Télegr. Import-Tunis

Téléphone : 0.74

## Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

## Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET

TUNIS — 23, rue d'Italie, 23 — TUNIS

Liqueurs de Marques

Eaux Minérales, etc.

LIVRAISON A DOMICILE

## GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liqueurs de premier choix — Vins en gros

Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI  
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

## COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés  
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le

Dépôts à vue : 2 0/0  
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0  
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.  
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

## Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français

AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX Hebdomad.)  
Marseille. — Départ mercredi à 12 heures.  
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.  
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.  
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.  
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.  
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Dépôts réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bibans et retour par les mêmes escales (sauf modification).

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.  
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

## Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions  
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France  
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.  
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.  
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

## RESTAURANT DU JAPON

C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

## L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé  
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez

M. P. LEGRERCQ & Cie  
Avenue de Carthage — TUNIS

# TUNISIA-PALACE

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE

LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAÏN - JARDIN D'HIVER

TUNIS

150 CHAMBRES & SALONS

Hôtel de premier ordre

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE